

Traitements proposés à l'étranger

Pour différentes raisons, des personnes choisissent d'aller à l'étranger pour recevoir certains traitements. Ces raisons comprennent les suivantes :

- Le traitement qu'elles suivent dans le cadre de la prise en charge de la SP s'avère inefficace.
- La procédure ou le traitement offert à l'étranger est plus facilement accessible ou est accompagné de soins mieux coordonnés que ceux qui sont offerts dans notre pays, ce qui réduit le temps d'attente.
- La procédure ou le traitement recherché n'est pas approuvé ou offert au Canada.
- La procédure ou le traitement recherché est offert au Canada, mais il implique un temps d'attente trop long ou un coût trop élevé.
- La procédure ou le traitement recherché est considéré comme expérimental, ce qui signifie qu'il n'est accessible que dans le cadre d'[essais cliniques](#).

La Société de la SP sait que des traitements traditionnels, complémentaires, parallèles et expérimentaux sont offerts à l'étranger, mais elle ne tient pas de liste de cliniques ou d'établissements où on peut les recevoir. Il importe de se rappeler que les normes des pays étrangers en matière de santé peuvent différer de celles du Canada. La Société de la SP incite les personnes atteintes de sclérose en plaques qui explorent des options thérapeutiques proposées ailleurs qu'au Canada à rester en étroite communication avec leur équipe soignante afin de s'assurer de prendre des décisions éclairées relativement à leur santé et à la prise en charge de la SP.

L'évolution de la SP et les difficultés qu'elle entraîne varient d'une personne à l'autre. Il importe de prendre ces difficultés en considération lorsqu'on songe à entreprendre un traitement et d'évaluer soigneusement les avantages et les risques de tout traitement envisagé, notamment lorsqu'il s'agit de se soumettre à une procédure ou à un traitement qui n'est offert qu'à l'étranger ou dont le coût est excessif au Canada. Sachez que c'est en recueillant le plus de renseignements possible sur le traitement qui vous intéresse que vous serez en mesure de prendre des décisions éclairées pour vous et vos proches.

Si vous songez à vous soumettre à quelque traitement que ce soit à l'étranger, il y a un certain nombre de renseignements importants que vous devriez vous assurer d'obtenir avant votre départ du Canada et en ce qui a trait au suivi qui vous sera offert à votre retour au pays. Vous trouverez ci-dessous une liste de questions à consulter en vue des discussions que vous pourriez avoir avec votre équipe soignante et vos proches avant de vous rendre à l'étranger pour subir un traitement. Il se peut que vous ne puissiez pas avoir de réponse immédiate à certaines des questions suivantes, mais il importe de les garder à l'esprit et de vous renseigner le plus possible sur le traitement envisagé et ses effets à long terme.

Innocuité

- Quels sont les risques associés à la procédure ou au traitement envisagé?
- Pourrai-je bénéficier d'un suivi adéquat lorsque je serai encore à l'étranger?

- Pourrai-je être traité en cas de complications attribuables à la procédure ou au traitement? Y a-t-il des risques associés au suivi après traitement?
- Quelles sont les normes de soins de l'établissement où j'envisage de me faire traiter? Quelles sont les conditions offertes par ce dernier? (Par exemple, l'établissement en question utilise-t-il de l'équipement approprié pour pratiquer la procédure ou administrer le traitement que j'envisage? Y procède-t-on à une stérilisation adéquate du matériel? Ses installations, sa literie et le matériel que son personnel utilise pour panser répondent-ils à des normes de propreté adéquates? Ses installations sont-elles en règle?)
- À quelle catégorie de professionnels de la santé appartient la personne qui appliquera la procédure ou le traitement envisagé? Cette personne détient-elle les titres de compétence et l'expérience nécessaires pour pratiquer la procédure ou le traitement en question?
- À la suite de la procédure ou du traitement envisagé, combien de temps faut-il attendre avant de pouvoir voyager de nouveau? (Par exemple, le risque de formation de caillots sanguins ou de toute autre complication sera-t-il accru à la suite de cette procédure ou de ce traitement?)
- Devrais-je retenir les services d'un avocat avant de partir pour l'étranger et dois-je signer une décharge de responsabilité? Si tel est le cas, quels sont les éléments auxquels je devrais porter une attention particulière (responsabilités du patient, de l'établissement de santé concerné et du médecin pratiquant dans cet établissement)?
- En cas de complications découlant d'une négligence du médecin qui aura appliqué la procédure ou administré le traitement envisagé, aurai-je le droit d'intenter des poursuites?

Coût

- Quel sera le coût de la procédure ou du traitement envisagé?
- Quel sera le coût du suivi médical dont j'aurai besoin?
- Quel sera le coût du voyage et de l'hébergement?
- Quel sera le coût des médicaments supplémentaires dont j'aurai besoin à l'étranger (autres que ceux qu'il me faudra apporter du Canada)?
- Me faudra-t-il faire traduire mon dossier médical? Si c'est le cas, combien cela me coûtera-t-il?
- Quel est le coût à envisager si je me fais accompagner de mon conjoint ou de mon proche aidant?
- Aurai-je besoin des services d'un interprète? Si c'est le cas, comment procéder pour recruter un interprète, et combien cela peut-il coûter? Aurai-je à assumer les frais de voyage ou d'hébergement de cette personne?
- Quel est le coût à prévoir pour l'assurance voyage et l'assurance médicale? De quel type d'assurance médicale aurai-je besoin si je voyage expressément pour recevoir des soins médicaux? (Il s'agirait là de soins autres que ceux dont je pourrais avoir besoin en cas d'urgence.)
- Quel est le coût à prévoir pour tout vaccin ou traitement préventif requis (contre l'hépatite A, l'hépatite B, la malaria, etc.) avant mon départ pour l'étranger?

Normes de soins

- Comment puis-je savoir si les soins qui me seront prodigués à l'étranger, pendant et après la procédure ou le traitement envisagé, seront de bonne qualité?
- Quelle sera la qualité des soins que je recevrai à mon retour au pays?
- Les médecins qui s'occuperont de moi (à l'étranger et au Canada) disposeront-ils de l'équipement nécessaire à mon suivi post-traitement?
- Les professionnels de la santé qui m'auront prodigué des soins à l'étranger transmettront-ils l'information nécessaire à mon équipe soignante au Canada relativement à la procédure ou au traitement appliqué, à d'éventuelles complications et à mon suivi?

Vaccination et traitements médicamenteux préventifs

- Ai-je pris connaissance des [Conseils de santé aux voyageurs](#) fournis par l'Agence de santé du Canada? Ai-je besoin de me faire vacciner avant de me rendre dans le pays où j'envisage de me faire traiter?
- La vaccination requise (par vaccin vivant ou inactivé) est-elle sans danger pour une personne qui a la SP?
- Les vaccins requis peuvent-ils interagir avec le(s) médicament(s) que je prends dans le cadre de mon traitement contre la SP ou interférer avec ce(s) médicament(s)?
- Dois-je consulter un médecin spécialiste de la santé des voyageurs?

Médicaments à emporter en voyage

- Existe-t-il des lois en matière d'immigration comportant des dispositions sur les médicaments des particuliers voyageant à destination ou en provenance du pays où je me ferai traiter?
- Faut-il se munir d'un certificat médical pour pouvoir voyager avec ses médicaments?
- Mes médicaments doivent-ils être réfrigérés?
- Aurai-je suffisamment de médicaments pour toute la durée du séjour à l'étranger?
- Si j'en viens à épuiser ma réserve de médicaments, où pourrai-je m'en procurer d'autres durant mon séjour?
- Si on me prescrit un médicament à l'étranger, est-ce que je pourrai me le procurer par la suite au moyen d'une ordonnance faite par mon médecin de famille? (Ce médicament est-il offert au Canada?)

Séjour à l'étranger

- Aurai-je besoin d'un fauteuil roulant ou de toute autre aide à la mobilité en raison de la SP?

- Pendant combien de temps me faudra-t-il rester à l'étranger après avoir subi la procédure ou le traitement envisagé?
- De quel type de couverture d'assurance médicale aurai-je besoin?

Lois en matière d'immigration et visas

- Le pays où je compte me rendre exige-t-il la détention d'un visa de voyage? Si tel est le cas, combien de temps le traitement d'une demande de visa peut-il prendre?
- Combien me coûtera le visa requis et quelle en sera la durée de validité?
- Si je dois retourner dans le pays en question et que mon visa n'est plus valide, me faudra-t-il soumettre une nouvelle demande de visa?

Communication et crédibilité

- En quelle langue s'expriment l'équipe médicale et le personnel de soutien travaillant dans l'établissement où je me ferai traiter?
- Comment entrer en contact avec un agent spécialiste du tourisme médical?
- Comment vérifier le degré de crédibilité d'un établissement de santé situé à l'étranger?
- La procédure ou le traitement proposé à l'étranger a-t-il été homologué par un organisme gouvernemental de réglementation tel que Santé Canada?

Questions supplémentaires destinées au personnel de l'établissement de santé

- Quels renseignements médicaux me demanderez-vous?
- Quels sont les titres de compétence et l'expérience des personnes qui appliqueront la procédure ou le traitement envisagé? Combien de procédures ou de traitements de ce genre ces personnes ont-elles pratiqués au sein de votre établissement?
- Les médecins de votre établissement sont-ils membres d'un collège des médecins qui exige l'adhésion à un code d'éthique?
- Peut-on avoir accès à des témoignages d'anciens patients?
- Le coût de la procédure ou du traitement envisagé ainsi que celui du suivi nécessaire sont-ils semblables à ceux que prévoient d'autres établissements de santé?
- Quels bienfaits puis-je espérer après la procédure ou le traitement envisagé?
- Quels sont les risques associés à la procédure ou au traitement envisagé?
- Quelles sont les complications possibles de la procédure ou du traitement en question?

- Quel type de suivi puis-je m'attendre à recevoir de votre part? Quel type de suivi dois-je prévoir à mon retour à la maison?
- Quels renseignements me remettrez-vous à l'intention de l'équipe qui me soigne dans mon pays? Aurai-je l'autorisation de voir le dossier médical que vous aurez créé pour moi et d'en emporter une copie?
- Accepterez-vous de parler aux professionnels de la santé qui me suivent dans mon pays, au besoin?
- En cas de complications de la procédure ou du traitement que j'aurai subi, ferez-vous le nécessaire pour y remédier? Que serait le coût de l'intervention, du traitement ou des soins supplémentaires qu'une telle situation nécessiterait?